



Comines-Warneton, le 05/11/2019,

Chers parents,

Rappel, pour votre information, votre enfant a reçu en début d'année à **titre gratuit** un gilet jaune. Dans le cas où celui-ci serait égaré ou endommagé, **il doit obligatoirement être remplacé par un gilet jaune fourni par vous-même.**

Afin d'éviter toute perte ou échange de gilet jaune et par souci de facilité pour l'équipe enseignante, chaque enseignant a veillé à indiquer sur l'étiquette du gilet jaune le nom, le prénom ainsi que le code école de votre enfant. Dans le cas où celui-ci revient avec un gilet ne lui appartenant pas, merci de le restituer au titulaire au plus vite. Votre enfant sera également tenu de conserver son gilet jusqu'à l'entrée en classe à 8h45 (cour également) et devra le porter dès 15h40. Ces dispositions prises dans le souci d'éviter pertes, échanges, oublis à l'école, ...

Il est à noter que **le port du gilet jaune est obligatoire** lors des déplacements de vos enfants avec l'école (piscine, gym, sorties scolaires, découverte du quartier, voyage de classe, ...) mais également sur le chemin de l'école (bus scolaire, voiture personnelle, conduite à pieds, vélos). En primaire, votre enfant a signé un engagement (Charte gilet jaune) de port de ce gilet en collaboration avec la police de Comines-Warneton.

D'une part, dans le cas où votre enfant n'est pas muni de son gilet jaune, les enseignants et les accompagnateurs des bus scolaires seront susceptibles de refuser l'accès au bus, après un premier avertissement notifié dans le cahier de contact ou dans le journal de classe et ce, dans le respect du règlement mais surtout par souci de sécurité. Tout enfant en primaire pris à défaut se verra sanctionné.

D'autre part, l'équipe éducative et la direction s'engagent à ce que vos enfants ne perdent pas leur gilet jaune lorsqu'ils sont à l'école ou lors des sorties scolaires.

Cordialement,

La direction

